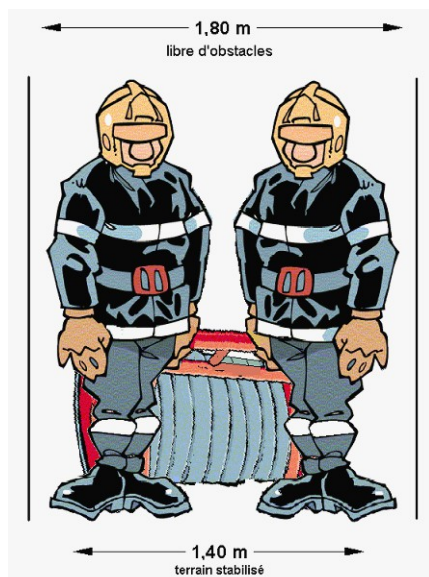


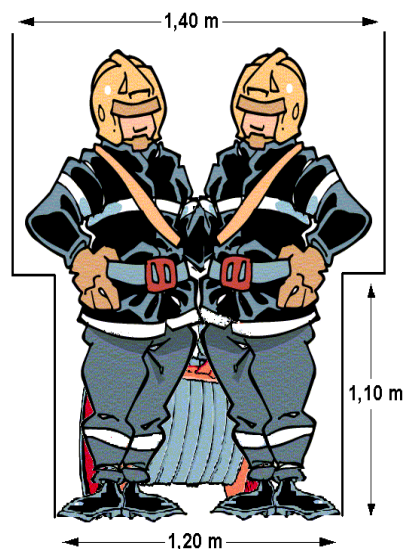
Le dévidoir mobile, dotant les engins de lutte contre l'incendie, comporte 200 mètres de tuyaux de 70 mm. Il permet un établissement rapide de tuyaux entre une entrée de bâtiment et le point d'alimentation en eau.

Le passage du dévidoir mobile, tracté par 2 sapeurs pompiers, nécessite un terrain stable et compact, avec une pente inférieure à 10% et dont la largeur est définie ci-dessous.

Le cheminement ne doit pas comporter de marches. Seules les marches isolées, d'une hauteur maximale de 15 cm, peuvent être admises.



Gabarit



Passage ponctuel admis